

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

"J'ai arrêté ma vie sociale" : une Elbeuvienne attaque l'État pour non prise en charge de son fils autiste sévère

Sarah-Yasmine Ziani

5-6 minutes

Publié le mercredi 8 avril 2026 à 11:51

La maman d'un enfant autiste sévère, habitante d'Elbeuf-sur-Andelle, a attaqué l'État pour non prise en charge de son fils autiste sévère : elle exige plus de 78.000 euros pour ses pertes financières et souffrances morales. L'audience s'est tenue le 7 avril au Tribunal administratif de Rouen.

Sandrine Dos Santos, une habitante d'Elbeuf-sur-Andelle près de Rouen (Seine-Maritime), est maman d'un petit garçon de 10 ans autiste sévère. **Elle a décidé d'attaquer l'État pour absence de prise en charge scolaire de son fils Arthur, exigeant plus de 78.000 euros pour compenser ses pertes financières et les souffrances psychologiques qu'elle a subies.** L'audience avait lieu au Tribunal administratif de Rouen ce mercredi 7 avril 2026.

En 2018, Sandrine Dos Santos inscrit son fils en maternelle à l'école privée Notre Dame de Nazareth au Mesnil-Esnard. Mais à la rentrée 2021-2022, l'établissement lui apprend qu'il n'acceptera plus Arthur : *"il a été éjecté, il n'y a pas d'autre mot pour définir ça"*.

"On lui interdisait d'aller avec les autres enfants"

Alors, elle le scolarise à l'école publique de la même commune, qui ne l'accepte... *"que trois heures par semaine, puis seulement deux heures, raconte Sandrine Dos Santos, alors que la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), m'avait notifié que mon fils devait bénéficier de 12 heures de scolarisation par semaine. En plus dans cette école publique, on lui interdisait d'aller avec les autres enfants, il restait en permanence avec la directrice et une auxiliaire de vie scolaire. Et mon fils, ça l'énervait."*

Cette maman divorcée qui travaille dans la location immobilière doit alors totalement arrêter son activité pendant un an demi, y compris celle d'auto-entrepreneur qu'elle avait en parallèle, pour s'occuper d'Arthur. *"Il faut savoir que mon fils ne parle presque pas, il fait encore dans sa couche, il tape partout, il nous tape nous, il casse des choses, il crie."*

En 2023, elle pousse un coup de gueule remarqué sur les réseaux sociaux : **elle interrompt l'inauguration de l'Institut Médico Educatif (IME) l'Escale à Saint-Etienne-Du-Rouvray pour partager sa détresse.** On lui avait proposé de visiter l'établissement, alors que son fils y figurait en 50ème position sur la liste d'attente. *"On m'a dit qu'il y avait maximum une à deux places qui se libèrent par an, ça veut dire en gros que mon fils aurait pu y entrer d'ici 25 à 50 ans."*

Après cette vidéo, elle a finalement pu trouver une place dans un autre IME, celui de Montroty. *"J'ai dû mettre un peu la pression pour avoir une place. Si je n'avais pas fait ça, je vous le dis honnêtement, je pense qu'aujourd'hui je ne serais pas en train de vous parler, je serais dans un tombeau. Je n'avais plus d'énergie."*

Depuis, Sandrine Dos Santos a pu reprendre son travail - qu'elle doit souvent interrompre pour aller

chercher son fils tôt dans l'après-midi -, **mais l'impact psychologique est encore là**, dit-elle : *"J'ai dû arrêter ma vie sociale, je n'avais plus mon rôle de maman car j'ai aussi une fille, Wendy. Je n'avais plus mon rôle de femme, plus mon rôle au travail. Encore aujourd'hui je ne fréquente personne, je n'ai presque pas d'amis."*

Lors de l'audience au Tribunal administratif de Rouen mercredi 7 avril, **la rapporteure publique s'est prononcée en faveur d'une condamnation de l'État** à verser 20.000€ à Sandrine Dos Santos, plus 8.000€ en réparation du préjudice moral qu'elle a subi. Elle connaîtra la décision du